

## Le cahier de doléances d'Erquery de 1789

Le cahier de doléances d'Erquery est un des documents les plus remarquables que l'on puisse trouver sur notre village aux archives départementales<sup>1</sup>. Nous n'avons pas la place ici pour l'analyser méticuleusement, nous nous contenterons d'en sortir les informations principales qui nous renseignent sur les habitants d'Erquery et leurs aspirations à la veille de la Révolution. Commençons d'abord par rappeler ce qu'est un cahier de doléances.

La rédaction de cahiers de doléances et leur envoi au Roi remonte au moins au XVe siècle. Il s'agit du mode normal de communication entre les ordres, les corps et les communautés du royaume d'une part, et le pouvoir souverain, d'autre part. Ces cahiers sont destinés aux États généraux qui rassemblent les trois ordres de la société (noblesse, clergé et Tiers-état) alors uniquement convoqués par le Roi.

Les cahiers sont rédigés par les ordres dans chaque baillage (on parle de sénéchaussée dans le Sud du royaume) qui est la circonscription la plus généralement choisie comme unité électorale. Des assemblées d'ordre se tiennent au chef-lieu de chaque baillage, à Clermont pour notre village. Ils y réunissent et examinent tous les cahiers de doléances de chaque ordre de chaque paroisse pour les fondre en un seul cahier. Ce sont ces cahiers généraux qui sont finalement portés au Roi. Ensuite, après examen en conseil, le Roi répond aux doléances devant les chambres des ordres.

En juillet 1788, le roi Louis XVI (1754-1793) annonce la réunion des États Généraux pour l'année suivante. La dernière convocation des États Généraux par un Roi, remontait alors à 1614...

Les assemblées locales, chargées de rédiger les cahiers de doléances, se réunissent en février et mars 1789. Celle d'Erquery a lieu le jeudi 5 mars 1789. La paroisse d'Erquery fait alors partie de la Généralité de Soissons, de l'élection de Clermont, du Diocèse de Beauvais, de l'archidiaconé de Breteuil et du doyenné de Pont-Sainte-Maxence<sup>2</sup>.

L'assemblée de la paroisse d'Erquery du 5 mars 1789 est présidée par le duc de Fitz-James, elle a pour députés François Delachapelle (vigneron) et François Beauvais (laboureur) qui est également le syndic du village. Le curé François Fasquelles et un présentateur, la prieure de Warville, sont aussi présents. Enfin, pour représenter les habitants, les chefs de famille des 75 « feux »<sup>3</sup> du village sont censés participer, mais seuls 26 sont présents.

Le nom et la profession de chaque chef de famille sont indiqués dans le cahier. La plupart des noms de famille mentionnés existent encore aujourd'hui dans le village ou dans les environs. Sur les 75 « feux » de 1789, les trois noms de famille les plus répandus parmi les chefs de famille sont alors Delachapelle, Lemaire et Morel avec respectivement 9, 8 et 7 porteurs. Pour ce qui est des professions, nous trouvons, pour les plus nombreux, 34 vignerons, 16 manouvriers, 5 laboureurs. Il y a aussi un berger, un maçon, un tailleur, un tonnelier, un cordonnier, un buraliste ou encore un maître d'école qui enseigne à Saint-Aubin. Les vignerons sont sans conteste les plus présents. Les **coteaux** sud du village étaient en effet encore largement occupés par des vignes qui donnaient alors, soi-

<sup>1</sup> Vous pouvez consulter le document original aux archives départementales de l'Oise (cote : 1 Cp 531) ou sa reproduction dans cet ouvrage : Hélène SIMON, *Cahiers de doléances des pays de l'Oise en 1789 : bailliage de Clermont-en-Beauvaisis*, Archives départementales de l'Oise, 1996.

<sup>2</sup> Les communes, cantons et départements sont créés dans les mois qui suivent la Révolution.

<sup>3</sup> Il n'y avait pas de recensement comme aujourd'hui, par tête, mais par « feu », c'est-à-dire par foyer. Un « feu » réuni en moyenne quatre ou cinq individus. Ce que semble confirmer, pour Erquery, le premier vrai recensement de 1793, soit quatre ans après, qui comptabilisait 300 habitants.

disant, un bon vin. En tout cas, meilleur que celui de Clermont. D'ailleurs, sur les 26 chefs de famille présents le 5 mars 1789, 21 sont vigneron, on pourrait presque parler d'une assemblée de vignerons.

Leur cahier commence ainsi : « Puisqu'il nous est permis de franchir l'espace immense qui nous sépare du **throne** (sic) et d'y porter nos remontrances, plaintes et doléances, nous, **habitans** (sic) de la paroisse d'Erquery soussignés, avons arrêtés de faire nos représentations ainsi qu'il suit » et s'ensuit 18 paragraphes contenant chacun une doléance.

Nous allons seulement en dégager les grands thèmes. Sur ces dix-huit points : six sont des plaintes contre la fiscalité, ils déclarent notamment que « le peuple est écrasé d'impôts, il ne [...] reste donc pour ressource, dans les circonstances critiques qu'éprouve l'État, que d'y assujettir le clergé et la noblesse : les raisons que ces deux corps allèguent pour s'en dispenser ne sont plus recevables pour le temps présent » ; cinq points demandent plus de justice, dénonçant spécialement les « injustices que commettent les huissiers priseurs en multipliant inutilement leurs vacations, ce qui ruine la veuve et l'orphelin » ou demandant qu'on leur donne « des juges qui aient les mœurs, la probité et la capacité requises » ; enfin, deux points réclament plus de représentation politique pour leur ordre, le Tiers-état. Ils y demandent le vote par tête, et non par ordre, aux États-généraux et la liberté de nommer des représentants pris dans leur corps pour les assemblées provinciales. Les autres points sont des requêtes uniques où ils se plaignent par exemple du gibier qui ruine leurs terres et demandent « qu'il soit **deffendu** (sic) strictement aux seigneurs de chasser par eux-mêmes ou de faire chasser dans nos grains quand ils sont grands ainsi que dans nos vignes ». Pour les nobles, la chasse semble être juste un « vain plaisir » et, apparemment, ils endommageraient davantage les récoltes qu'ils ne tuent réellement le gibier. Nous trouvons également une doléance réclamant plus d'accès aux soins et une autre où ils se plaignent au contraire des charlatans qui s'étalent pour « vendre des drogues<sup>4</sup> souvent contraires à la santé des peuples et soustraire leur argent en abusant de leur crédulité ». Il y a également une doléance où ils estiment que « la tranquillité publique n'est pas assez surveillée » ou encore une autre où ils proclament que « les biens de l'Église sont le patrimoine des pauvres » et qu'il « **seroit** à désirer que les biens des ordres religieux supprimés fussent **employé** (sic) à établir dans chaque paroisse des bureaux de charité ».

Voici donc, dans les grandes lignes, à quoi pouvait ressembler un cahier de doléances, en l'occurrence ici celui d'Erquery, dont la plupart des doléances pouvaient se retrouver dans les cahiers des autres paroisses du royaume. De mémoire d'hommes, cela devait être la première fois qu'il était proposé aux paroissiens de s'exprimer sur leurs souhaits et leurs misères. Ils ne le savent pas encore mais la monarchie absolue de droit divin a alors amorcé un processus qui conduit à sa chute quelques mois plus tard. La réunion des États généraux commence le 5 mai 1789 à Versailles. Les députés du Tiers-état se constituent en Assemblée nationale le 17 juin et appellent le Clergé et la Noblesse à les rejoindre. Devant la résistance du Roi et sentant une impasse politique se pointer à l'horizon, les députés font serment le 20 juin, dans la salle du Jeu de paume, de ne pas se séparer avant l'élaboration d'une constitution.

L'atmosphère est électrique. Moins d'un mois plus tard, le 14 juillet, le peuple parisien prend la Bastille d'assaut, la révolution est en marche. En août, dans la nuit du 4 au 5, l'Assemblée nationale abolit les privilèges, mettant fin au système féodal, et elle vote la Déclaration des droits de l'homme le 26.

La suite, normalement, vous la connaissez.

**Masai MEJIAZ**

<sup>1</sup> Vous pouvez consulter le document original aux archives départementales de l'Oise (cote : 1 Cp 531) ou sa reproduction dans cet ouvrage : Hélène SIMON, *Cahiers de doléances des pays de l'Oise en 1789 : bailliage de Clermont-en-Beauvaisis*, Archives départementales de l'Oise, 1996.

<sup>2</sup> Les communes, cantons et départements sont créés dans les mois qui suivent la Révolution.

<sup>3</sup> Il n'y avait pas de recensement comme aujourd'hui, par tête, mais par « feu », c'est-à-dire par foyer. Un « feu » réuni en moyenne quatre ou cinq individus. Ce que semble confirmer, pour Erquery, le premier vrai recensement de 1793, soit quatre ans après, qui comptabilisait 300 habitants.

<sup>4</sup> Il faut ici entendre par « drogues », des médicaments.